

Le Droit des agents

Frais de mission : la direction carotte 100 000 euros aux agents en 2007 !

Au cours du conseil d'administration du 17 décembre, la direction de l'Inrap a annoncé froidement avoir carotté aux agents 100 000 euros « grâce » à la nouvelle réglementation sur les frais de mission !

La Cgt a mis la direction devant ses responsabilités et a exigé la revalorisation des taux d'indemnités de mission ainsi qu'une dérogation à cette nouvelle réglementation, comme l'y autorise le décret, afin que les agents soient mieux indemnisés.

A la demande de la CGT

Les administrateurs CGT ont fait mettre à l'ordre du jour du conseil d'administration du 17 décembre les frais de missions des agents de l'Inrap. Depuis un an, c'est le conseil d'administration qui délibère en matière de frais de mission. Ceci est une nouvelle compétence du CA. En clair, le taux de remboursement de votre repas du midi, du soir et de votre nuitée dépend du CA.

Les choix de la direction

En conséquence, depuis un an, la direction de l'Inrap se lâche : le taux de remboursement des repas est toujours à 15,25 euros alors qu'il a augmenté dans d'autres établissements, la nuitée «Paris» est passée à 60 euros mais la nuitée «province» est toujours à 45 euros car c'est bien connu, en province c'est moins cher!!!!!! En bref, tout ceci est insuffisant et les agents font aujourd'hui le constat qu'ils sont mal défrayés alors que tous ces frais sont professionnels.

Le pompon de 100 000 euros

Quant à la définition du territoire des communes de résidence administrative, le décret a karchérisé la situation puisque les grandes agglomérations ne font plus qu'une seule et même commune !

La Cgt demande à la direction de déroger à cette règle comme le décret l'y autorise, depuis un an. En effet, sans dérogation, les agents ne touchent plus les 15,25 euros pour le repas du midi mais un ticket restaurant ! Soit une économie réalisée de 10,75 euros par repas sur le dos des agents (ceux-ci devant s'acquitter d'une participation de 3 euros par ticket restaurant.

Une démonstration adroite !

La direction s'est fendue d'une « expertise financière » qui conclut, pour ce cas précis, à un surcoût de 100 000 euros pour l'établissement pour une mesure dérogatoire au décret comme le demande la Cgt.

Bien évidemment, la Cgt a demandé pour son information la communication intégrale de cette « expertise » et bien évidemment nous attendons toujours cette « expertise », fumeuse avant d'être financière. Non seulement, pour la Cgt ce n'est pas un surcoût mais un carottage de 100 000 euros par rapport aux années antérieures et en plus cette mesure coûte, au travers la participation salariée au ticket restaurant, 30 000 euros supplémentaires aux agents.

100 000 euros : c'est quoi ?

100 000 euros, c'est l'équivalent de 1% des frais de missions prévus au BP 2008, soit rien, mais c'est surtout ce que touchait les agents, avant la publication du nouveau décret en 2006, comme frais de mission pour leur repas du midi. La Cgt exige, en raison des missions fréquentes des agents, une délibération du conseil d'administration, qui permette aux agents d'être à nouveau en mission dans les grandes agglomérations urbaines ainsi que la revalorisation des taux des indemnités de mission (nuitées et repas) des agents.

Haro sur le kilométrage le plus court ou l'indemnité « à coup de lance-pierre »

Au Ctp du 11 décembre, la Cgt a demandé que le kilométrage des véhicules perso se fassent sur une base déclarative des agents. Le contrôle a posteriori que fait l'administration doit ainsi porter, non plus sur le trajet le plus court, mais sur le trajet le plus rapide. Le but de la manœuvre est bien que les agents soient au plus tôt sur les chantiers et ne soient plus indemnisés à coup de lance pierre. Doit-on rappeler que partout dans l'administration, le kilométrage se fait sur une base déclarative des agents...

La carte orange « province »

Enfin, le DRH s'est engagé à rembourser les agents qui ont des abonnements mensuels pour leurs trajets domicile-travail (cf. Action Syndicale de novembre 2007) et ce de manière rétroactive pour l'année 2007.

En bref

Prévoyance : la direction décide d'une hausse unilatérale des cotisations de la part salariale !!

La direction a informé les organisations syndicales, le 28 décembre, que le marché de la prévoyance avait été renouvelé avec une hausse des cotisations, ce qui était prévu. La Cgt avait alors demandé l'ouverture de négociation pour décider de la répartition de cette hausse entre la part patronale et salariale. Rien de tel. La direction a décidé seule que la hausse serait répartie entre, à part égale, l'employeur et les salariés. La Cgt a fait un courrier pour demander la tenue des engagements et donc l'ouverture immédiate de négociations sur ce point. En attendant la conclusion des négociations, la Cgt exige que l'intégralité de l'augmentation, soit 0,14%, soit prise en charge par l'employeur. (Par ailleurs, la CGT rappelle que pendant quatre ans les agents ont payé de façon indue une partie des obligations de la part employeur !)

Vache à lait (suite)

Depuis que le baril de pétrole a franchi la barre des 100 dollars on nous demande de nous habituer à un pétrole cher et a une « inflation importée »

Pendant ce temps, les firmes pétrolières s'enrichissent à « l'ombre des derricks ». En effet le pétrole stocké dans les raffineries ou sur les cargaisons flottantes se trouve de fait réévalué en fonction des cours du marché.

Ce yoyo boursier permet des profits records à moindre frais. Les grandes firmes pétrolières gardent la main sur les transports, le raffinage et la distribution. le consommateur, lui, n'est à aucun moment informé sur le coût réel de production et d'acheminement du produit qu'il consomme.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>